



Registre des délibérations - Délibération n° 07 : 10/05/2017

RÉGIE DU DOMAINE DE LA PALISSADE : GESTION DU STOCK DE BOISSONS

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le dix mai à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere, Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Patricia Saez
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux,
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Maria-Dolorès Parrodi
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari à Jean-Marc Martin-Teissere
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux, David Grzyb à Bernard Bacchi
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard à Maria-Dolorès Parrodi

► **Étaient absents-excuses :**

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roger De Murcia
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Bernard Arsac
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertand Mazel, Bernard Arsac

► **Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Charlotte Thibault : Responsable de pôle « Développement Port pêche Espaces naturels », Commune de Port-Saint-Louis du Rhône
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	68

Date de convocation
15/02/2017
RC - 81
RC - 82

REÇU EN PREFECTURE

Le 23/05/2017

Application agréée E-legalite.com

Délibération n° 07 : 10/05/2017

RÉGIE DU DOMAINE DE LA PALISSADE : GESTION DU STOCK DE BOISSONS

La régie du domaine de la Palissade se compose de la vente de tickets d'entrées, d'une boutique, d'une location de jumelles et de la vente de boissons (bouteilles d'eau et boîtes de soda).

La vente de boissons vient en réponse d'une impossibilité d'offrir de l'eau potable aux visiteurs étant donné l'éloignement du site de La Palissade au raccordement au réseau collectif.

Toutefois une station de potabilisation de l'eau est opérationnelle mais son usage n'est autorisée que pour les sanitaires avec mention « eau non potable ». C'est pourquoi des boissons sont proposées à la vente pour éviter la consommation d'eau du robinet.

À ce jour, concernant le stock de boîtes de soda, certaines ont dépassées la date limite de vente. Il est donc proposé de les sortir du stock « boissons » et de les acheminer vers les filières de traitement des déchets.

Suppression de boissons :

Code article	Libellé	Prix de vente actuel (TTC)	Stock actuel
B 01	Boîtes de soda	1,00 €	45

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée d'autorise la suppression des boîtes de soda périmées et leur sortie des stocks de la régie de recette du domaine de la Palissade.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le **23 MAI 2017**
Et de l'affichage effectué le

24 MAI 2017